



Obligations vis à vis d'une habilitation familiale

Par **Thsee**, le **07/05/2022** à **15:33**

Bonjour à tous. Une de mes soeurs à l'habilitation familiale sur notre frère handicapé mental.

Est elle obligée de conserver toutes les traces de dépenses [factures tickets de caisse ...] le concernant ?

C'est bénévolement qu'elle s'occupe de cela, mais en plus elle le garde très souvent chez elle. A t'elle la possibilité de récupérer un dédommagement de la part de son frère pour les frais engendrés ? [ayant elle même peu de revenus)

De même si un autre membre de la fratrie le garde momentanément peut-elle lui verser un dédommagement en provenance des avoirs de celui-ci ?

Une demande de placement dans un foyer à été acceptée par la MDPH mais faute de place nous assurons sa garde à tour de rôle.